

Décision du Président
Marché formalisé : N° EPT 1915
Acquisition de véhicules à motorisation EURO 6 pour la collecte
des déchets ménagers et assimilés – Lot N° 3 : Fourniture d'un
porteur 26 tonnes, motorisation Euro 6 et de ses équipements
Avenant N° 1
Titulaire : Société MERCEDES BENZ

2023 – D – n° 74

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché N° EPT 1915 portant sur l'acquisition de véhicules à motorisation EURO 6 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés – Lot N° 3 : Fourniture d'un porteur 26 tonnes, motorisation Euro 6 et de ses équipements avec la société MERCEDES BENZ sise 17 rue Marcellin Berthelot à WISSOUS (91320), et la nécessité de passer un avenant N° 1 pour ajouter des lignes au BPU,

VU les termes dudit avenant N°1,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer l'avenant N°1 au marché N° EPT 1915 portant sur l'acquisition de véhicules à motorisation EURO 6 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés – Lot N° 3 : Fourniture d'un porteur 26 tonnes, motorisation Euro 6 et de ses équipements avec la société MERCEDES BENZ sise 17 rue Marcellin Berthelot à WISSOUS (91320).

Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 17/05/2023



Le Président

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/05/2023
Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230517-D2023-74-AR
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023